

DEPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE TOULON

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2021

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	32

21-DCM-DGS-098

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN & LE 27 SEPTEMBRE à quatorze heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, en séance publique, dans la salle polyvalente de l'Esplanade des Arts, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 septembre 2021.

**OBJET DE LA DELIBERATION : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES
DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DU VAR.**

PRESENTS : Mmes et MM. Hervé STASSINOS - Valérie RIALLAND - Jean-François PLANES - Cécile CRISTOL GOMEZ - Jean-Michel PEYRATOUT – Bérénice BONNAL - Jean-Claude VEGA - Agnès BIASUTTO - Martine CLOPIN - Patrick ROUAS - Emilie ROY - Chantal JOVER - Isabelle ROGER – Jean-Marc ILLICH – Graziella PIRAS - Stéphanie ASCIONE - Thomas MICHEL – Cédrick GINER – Marina BRONDINO - Martine CABOT – Eric JOFFRE - Denis TENDIL - Marine DESIDERI - Eric GALIANO - Serge VENNET.

POUVOIRS : Valérie POZZO DI BORGO à Marina BRONDINO - Magali VINCENT à Cécile GOMEZ - Christian GARNIER à Hervé STASSINOS - Jacques PAGANELLI à Jean-Michel PEYRATOUT - Pascal CAMPENS à Jean-François PLANES - Bernard PEZERY à Denis TENDIL - Armand CABRERA à Eric JOFFRE.

ABSENT : Viviane TIAR

SECRETAIRE de SEANCE : Emilie ROY

DEBUT DE SEANCE : 14h00

=====

L'article L2113-6 du Code de la Commande Publique permet la création de groupements de commandes pour coordonner et regrouper la passation de marchés publics.

Cette volonté de grouper les actes d'achats est issue d'un long processus ayant prouvé sa qualité et son efficacité.

Le recours à un groupement de commandes permet à différentes personnes morales de pouvoir obtenir des avantages tarifaires et qualitatifs par le biais de la massification des achats.

En effet, les volumes de commandes émises par les adhérents du Groupement de commandes amènent les entreprises à être particulièrement attentives à la qualité des prestations et des marchandises.

Le groupement de commandes auquel la commune du Pradet souhaite adhérer permet à ses membres d'obtenir en matière de fournitures et de services, les meilleures conditions tarifaires et qualitatives au

21-DCM-DGS-098

moyen de commandes groupées. La liste actuelle des champs d'intervention du Groupement de commandes est la suivante :

- Fourniture de Denrées alimentaires issues de l'agriculture conventionnelle
- Fourniture de Denrées alimentaires issues de l'agriculture biologique ou d'un commerce équitable
- Fourniture de librairie, papeterie, scolaire
- Fournitures de mobilier de bureau, scolaire et extrascolaire
- Fourniture d'habillement et d'articles chaussants professionnels
- Fourniture de produits d'entretien, d'hygiène et de nettoyage
- Fourniture de matériels de préparation et de service pour la restauration collective
- Fourniture de matériaux et matériels spécifiques aux services techniques
- Fourniture d'accessoires d'habillement et d'équipement de service
- Fourniture de vêtements professionnels, vêtements de travail spéciaux, articles chaussants, accessoires et équipements de service (Services Techniques et Police Municipale).

Cette liste peut être amenée à évoluer sur demande de ses membres.

La présente délibération a pour objet l'adhésion de la Commune du Pradet au groupement de commandes des Collectivités Territoriales du Var dont le coordonnateur est le SIVAAD.

Le coordonnateur (SIVAAD) est chargé de recenser les besoins de l'ensemble des membres du groupement par l'intermédiaire de « cahiers de recensement de besoins », en vue de la passation des marchés publics, et d'assister si nécessaire les membres du groupement dans la définition de leurs besoins, opérée conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique.

Chaque membre du groupement s'engage à signer avec le cocontractant retenu un marché à hauteur de ses besoins propres, tels qu'il les a préalablement déterminés et exposés au coordonnateur notamment au sein d'un cahier de recensement des besoins.

Le pouvoir adjudicateur de chaque membre du groupement pour ce qui le concerne, signe le marché et s'assure de sa bonne exécution.

L'adhésion au groupement se fait par signature de la convention annexée conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables à chacun des membres.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- **D'AUTORISER** l'adhésion de la commune du Pradet au groupement de commandes dont le coordonnateur est le SIVAAD,
- **D'AUTORISER** M. Le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes telle qu'annexée.

Annexe : *Convention constitutive du groupement de commandes.*

L'exposé mis aux voix est adopté à l'UNANIMITE.

32 voix POUR

Ainsi fait les jour, mois et an que dessus, au registre sont

CET ACTE PEUT ETRE CONTESTE
LES VOIES ET DELAIS DE RECOURS
- Le recours contentieux : devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr).
- Le recours gracieux et hiérarchique : devant le Maire Pour ce dernier recours, l'absence de réponse dans les 2 mois qui suivent la demande équivaut à un refus.

Si
Monsieur Hervé STASSINOS
Signé par : Hervé STASSINOS
Date : 01/10/2021
Qualité : MAIRE

